

# Leçon n° 4 : « La Sécurité des personnes et des biens : organisations et problèmes »

**Introduction** : La sécurité publique est l'ensemble des conditions que l'Etat doit assurer pour que le citoyens vivent sans danger. *Comment est assurée la sécurité des biens et des personnes en France ?*

# **I - La sécurité : un droit au quotidien**

## **A – Le droit à la sécurité du XVIIIe siècle à aujourd'hui**

# Le droit à la sûreté

## Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

**Art. 2.** Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

**Art. 7.** Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

**Art. 9.** Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

**Art. 12.** La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

# Le droit à la sécurité au XXIe siècle en France

**Article L111-1** : La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. L'Etat a le devoir d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre publics, à la protection des personnes et des biens.

Code de la sécurité intérieure  
Version consolidée au 9 avril 2016

## A – Le droit à la sécurité du XVIIIe siècle à aujourd'hui

**Trace** : La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 affirme que la sûreté est un droit imprescriptible de l'Homme et que pour garantir ce droit il faut entretenir une force publique. Elle ajoute que les citoyens doivent aussi être protégés contre les actes arbitraires (**qui dépendent du bon plaisir d'une personne, injustes**). Aujourd'hui, c'est l'Etat qui est chargé de veiller à la sécurité des biens et des personnes, la sécurité étant considérée comme un droit fondamental dans le code de la sécurité intérieure.

## **B - La sécurité au collège**

# La sécurité au collège

## **1. Nombre de faits graves recensés dans l'établissement depuis le début de l'année scolaire**

Nature des faits recensés	N
Violences verbales	
Violences physiques	
Violences sexuelles	
Bizutage	
Atteintes à la vie privée : droit à l'image et représentation des personnes	
Happy slapping	
Port d'arme à feu	
Port d'arme blanche	
Vol	
Racket	
Dégradation de biens personnels	
Consommation de stupéfiants	
Trafic de stupéfiants	
Total	

Tiré du « guide pour un diagnostic de sécurité d'un établissement scolaire, 2010.

# Campagne sur la violence à l'école



**Affiche réalisée par les élèves du  
collège Yvon Morandat**

## **B – La sécurité au collège**

**Trace** : La violence existe aussi à l'école, par le geste et par la parole. Pour bien vivre ensemble au collège chacun a le devoir de respecter les autres. Dans un établissement il faut éviter les conduites imprudentes et connaître les consignes de sécurité car la sécurité dépend aussi de chacun, de son comportement et du respect des règles de sécurité. Le règlement intérieur est là pour rappeler ces règles. Concernant la violence le seul moyen de ne pas la subir, c'est d'en parler.

## **II – Police, gendarmerie, pompiers et soldats au service de notre sécurité**

### **A – La police nationale**

# Les forces de sécurité intérieure

	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Italie	Pays-Bas	Roy.-Uni	Total échantillon
Population (millions d'habitants)	83	11	47	67	61	17	66	352
Effectifs gendarmerie (& assimilés)			77 400	100 000	111 000	6 500		294 900
Effectifs de la police nationale	56 700	12 500	65 000	150 000	162 000	66 000	32 000	544 200
<b>Effectif total F SI</b>	<b>310 700</b>	<b>49 800</b>	<b>237 500</b>	<b>281 400</b>	<b>333 000</b>	<b>96 200</b>	<b>159 000</b>	<b>1 436 000</b>
Taux d'encadrement/1000 habitants	3,8	4,4	5,1	4,2	5,5	5,6	2,4	4,1

# La police : les missions

• **La sécurité et la paix publiques**, consistant à veiller à l'exécution des lois, à assurer la protection des personnes et des biens, à prévenir les troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique ainsi que la délinquance ;

• **La police judiciaire**, ayant pour objet, sous la direction, le contrôle et la surveillance de l'autorité judiciaire, de rechercher et de constater les infractions pénales, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et leurs complices, de les arrêter et de les déférer aux autorités judiciaires compétentes ;

• **Le renseignement et l'information**, permettant d'assurer l'information des autorités gouvernementales, de déceler et de prévenir toute menace susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, aux intérêts fondamentaux de la Nation ou à la souveraineté nationale.

Telles sont les missions prioritaires de la Police nationale.

# Le RAID et les CRS



[Vidéo](#)



[Vidéo](#)

## A – La police nationale

**Trace** : La police nationale (150 000 membres), présente en ville, dépend du ministère de l'intérieur. Elle est chargée d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des institutions. Elle lutte contre la délinquance (**ensemble des délits ou crimes commis**). Pour maintenir l'ordre public, elle mène des actions de prévention, de protection, d'information et de répression. Les compagnies républicaines de sécurité (CRS) particulièrement affectées aux opérations de maintien de l'ordre public et le RAID (Recherche, Assistance, Intervention et Dissuasion), unité d'élite chargé de la résolution des crises majeures ou complexes (prises d'otages), renforcent ses services.

# **B – La gendarmerie nationale**

# La gendarmerie

## Missions :

- Sécurité publique
- Police judiciaire
- Sécurité routière
- Renseignement
- Présence dans le monde

## Différences avec la police :

- Le policier est un fonctionnaire de l'Etat, le gendarme un militaire qui vit en caserne. C'est là leur principale différence.
- Les zones de la police nationale représentent **5 % du territoire**, car il s'agit surtout du **tissu urbain**. La limite avec la zone de compétence des gendarmes est fixée à 20 000 habitants.
- Les zones de compétence de la gendarmerie nationale correspondent à **95 % du territoire** : zones rurales, périurbaines et les villes petites et moyennes.

# Le GIGN



[Vidéo](#)

## B – La gendarmerie

**Trace** : La gendarmerie nationale (100 000 membres) est rattachée au ministère de l'intérieur depuis 2009. Elle assure les mêmes missions de service d'ordre et d'enquête en cas de crime ou délit que la police mais en milieu rural et dans les petites villes et le gendarme est un militaire. En outre, elle peut être amenée à assumer des missions de combat avec l'armée. Le groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) est une unité d'élite de la gendarmerie née en 1974 et intervenant en situation d'exception (terrorisme, prise d'otage...).

# **C – Les sapeurs-pompiers**

# Les sapeurs-pompiers en France : les chiffres



## Les missions :



# Les sapeurs-pompiers en France : les chiffres

- L'effectif des sapeurs-pompiers est de **253 000** :
  - dont **41 400 SPP** soit **16 %**
  - dont **198 900 SPV** soit **79 %**
  - dont **12 800 militaires** soit **5 %**
- Les femmes représentent **18 %** des sapeurs-pompiers civils
- Le SSSM constitue **5 %** des effectifs des SDIS
- **11 500 PATS** sont employés par les SDIS
- Les JSP et cadets sont au nombre de **29 500**

[Vidéo](#)

## C – Les sapeurs-pompiers

**Trace** : Les pompiers sont 253 000 en France, civils ou militaires (brigade des sapeurs-pompiers de Paris, bataillon de marins-pompiers de Marseille), professionnels (fonctionnaires ayant réussi un examen, 41 400) ou volontaires (198 900). Ils interviennent plus de 13000 fois par jour (une intervention toutes les 7 secondes). Ils assurent de multiples missions : lutte contre les incendies (6% des interventions), secours aux victimes (76%), aux accidentés de la route, lutte contre les pollutions industrielle ou encore lors des inondations.

**D - Les soldats de l'opération sentinelle :  
le terrorisme, une nouvelle problématique**

# Les soldats mobilisés pour la sécurité intérieure

Suite aux attentats du 7 et 9 janvier 2015, le Premier ministre a décidé d'élever le dispositif Vigipirate au niveau «alerte attentat» en région Ile-de-France. Le ministère de la Défense mobilise alors un nombre record de soldats, en appui aux forces de police et de gendarmerie, pour protéger les « points » sensibles du territoire.

En quelques jours, les armées multiplient par dix l'effectif militaire déployé en France. Plus de 10 000 militaires sont mobilisés pour l'opération Sentinelle, dont plus de 6.000 en Ile de France et 4.000 en province.

[Vidéo ministère de la Défense](#)

## **D - Les soldats de l'opération sentinelle : le terrorisme, une nouvelle problématique**

**Trace** : La vague de terrorisme que connaît la France depuis janvier 2015 apporte une problématique nouvelle à la question de la sécurité dans notre pays, par la violence des attaques et le degré d'insécurité généré. Le plan Vigipirate inventé en 1978 est activé et vise à nous protéger de la menace terroriste. Il a été porté au niveau « alerte attentat » en Ile de France avec la mobilisation de 10 000 soldats au sein de l'opération sentinelle. Ces soldats ont pour mission de sécuriser des centres commerciaux, des lieux de culte, des gares ou des aéroports, tout lieu qui accueille beaucoup de public et donc susceptible d'être attaqué.

**III - Un débat autour de la sécurité :**  
**La vidéosurveillance**